AVIS DE COURSE

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE
OPTIMIST – DÉRIVEURS INTERSÉRIE TACTIQUE & VÉLOCE
Samedi 14 et dimanche 15 novembre 2026

Lieu : **Baie de Douarnenez**
Autorité organisatrice : **Société des Régates de Douarnenez**
Grade : **5A**

Préambule

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités
La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.
A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 RÈGLES

La compétition est régie par

1.1
- Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.

1.2
- les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].

1.3
- Les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile.

1.4
- Le Règlement Sportif de la Ligue de Bretagne de Voile 2026-2027.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles après 17h le 13/11/2026 en ligne sur :
srdouarnenez.com/2026-championnat-bretagne-voile-legere

2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale.

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse :
srdouarnenez.com/2026-championnat-bretagne-voile-legere

3.2 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 La compétition est ouverte aux bateaux des classes et séries suivantes :
- **Optimist (OPTI)**.
- **Dériveurs Intersérie Tactique (IND)** : dériveurs dont le rating FFVoile est compris entre 1000 (exclu) et 1350 (inclus), correspondant aux groupes de ratings « Light » et « Médium », notamment les RS Feva et 420.
- **Dériveurs Intersérie Véloce (IND)** : dériveurs dont le rating FFVoile est compris entre 450 (exclu) et 1000 (inclus), correspondant aux groupes de ratings « Médium » et « Fast », notamment les 29er. Les bateaux à foils sont exclus.

BANQUE POPULAIRE
PARTENAIRE MAJEUR

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - www.ffvoile.fr

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur, être en possession :

- D'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- D'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.2.2 Pour le bateau :

- Le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne jusqu'au 12 novembre à minuit sur : srdouarnenez.com/2026-championnat-bretagne-voile-legere

4.4 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.5 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : majorée à compter du 12 novembre 2026.

5 DROITS À PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 12/11/2026	Droits après le 12/11/2026
Solitaire	30 €	36 €
Double	60 €	72 €

5.2 Autres frais : restauration et buvette

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
Samedi 14 novembre	9h30	11h30

Autre :

8.2

Date	À	Détail
Samedi 14 novembre	12h00	Briefing
Dimanche 15 novembre	Après les courses	Remise des prix

8.3 Jours de course:

Date	Heure du 1er signal d'avertissement	Classes
Samedi 14 novembre	13h30	Toutes les classes
Dimanche 15 novembre	10h00	Toutes les classes

Une ou plusieurs courses supplémentaires peuvent être disputées si une classe est en retard sur le programme sans excéder le nombre de course maximum par jour.

8.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h30.

11 LIEU

11.1 L'Annexe A fournit le plan du lieu de la compétition.

11.2 L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera le suivant : Parcours construit

14 CLASSEMENT

14.2 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.3 a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

15.1 [DP][NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être déclarés auprès de l'organisateur au moyen de la fiche d'inscription disponible sur le site srdouarnenez.com/2026-championnat-bretagne-voile-legere, dûment complétée et transmise par courriel à contact@srdouarnenez.com.

15.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.
Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 **Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix seront distribués en conformité au règlement sportif de la Ligue de Bretagne de Voile.

21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire, contacter la Société des Régates de Douarnenez par courriel à contact@srdouarnenez.com ou par téléphone au 02 98 74 36 84.

ANNEXE A : LIEU DE LA RÉGATE

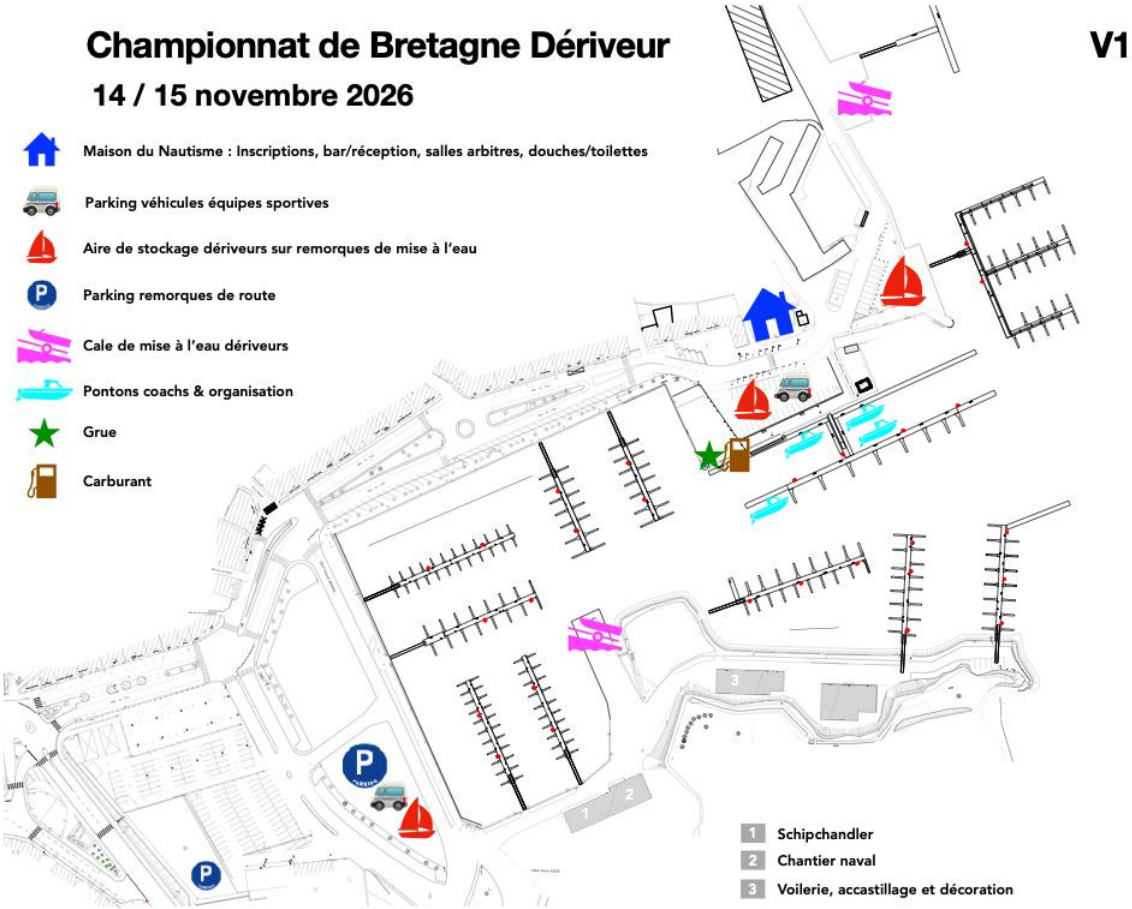

ANNEXE B : ZONE DE COURSE

